

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, MM. PIERRE, FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, M. GUILLAUMOT, Mme DESVIGNES RIBEIRO, MM. HIRSINGER, JEANNEY, Mmes FOURNIER, PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme REGALDI  
Mme LOMBARD pouvoir à M. PIERRE  
Mme RAMBOZ pouvoir à M. COURT  
M. MULIN pouvoir à M. HIRSINGER  
M. BERNARD pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
Mme LUCAS VERNUS pouvoir à M. MOREL

**ABSENTES** : Mmes ALIBERT, ROLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CHATEAU Christine

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 mars 2017.

Mme DE ZAN Anne souhaite revenir sur le compte-rendu de la dernière séance. Elle s'étonne que certains passages soient en gras au niveau des orientations budgétaires, cela porte atteinte à la neutralité du compte-rendu, d'autant que seules les remarques de la majorité et notamment de M. AMIENS sont mises en valeur.

M. MOREL Jean-Claude s'étonne de la remarque de M. AMIENS qu'il a découverte dans le compte-rendu puisqu'il n'était pas présent au dernier Conseil : «M. AMIENS Bernard ajoute que voter contre, ce n'est pas une surprise, et que c'est encore une preuve supplémentaire « de la belle collaboration de l'opposition » ».

M. MOREL Jean-Claude indique que « opposition » est un bien grand mot et qu'il faut plutôt les considérer comme le groupe de « minorité ». Il pense pouvoir échanger sur de nombreux sujets et sur les grands problèmes, il rejoint l'avis de la majorité. Il est toutefois difficile à la minorité d'intervenir et de faire des propositions concrètes puisque la plupart du temps ils découvrent les sujets lors du Conseil et qu'il n'est pas toujours facile de prendre position sans avoir eu le temps de la réflexion.

En ce qui concerne leurs votes « contre », le dernier exemple pouvant être pris est celui de la participation à l'EPCC Terre de Louis Pasteur. La Commune donne 20 000 € tous les ans. En 2016, il avait été dit que ce serait la dernière année si le projet n'avait pas avancé – ce qui est le cas. Or, la participation a de nouveau été votée, c'est pourquoi l'opposition a, elle, fait le choix de voter contre.

Il ajoute que la minorité a le droit d'avoir des points de vue différents sans pour autant être sans arrêt désignés comme des « grincheux » ou des opposants systématiques.

Il lui semble que le Conseil est justement le lieu où des débats doivent pouvoir se tenir, il ajoute qu'il y a la « parole divine et le reste ». Aucun débat n'a lieu, personne n'intervient jamais et quand la minorité n'est pas d'accord, personne ne lui demande jamais pourquoi.

M. AMIENS Bernard répond qu'effectivement, la minorité ne s'est pas exprimée sur les raisons de son abstention sur les orientations budgétaires et c'est pourquoi il a ajouté que c'était la même position que d'habitude, à savoir une opposition ou abstention systématique et sans donner d'explications.

Mme PINGAT CHANEY Martine souhaite revenir sur le terme de « la parole divine » qui sous-entend qu'il n'y a pas de débat et que le « reste », à savoir l'ensemble du Conseil ne dit jamais rien ou approuve tout. Elle rappelle que les Conseillers de la majorité se retrouvent en réunions de liste où les sujets sont débattus et que lorsqu'ils arrivent au Conseil, un consensus s'est déjà créé sur les points à l'ordre du jour. Chacun s'exprime et la minorité devrait faire de même en Conseil.

M. MOREL Jean-Claude ajoute que justement la majorité discute entre ses membres et que la minorité découvre les projets en Conseil. Pour exemple, l'achat des terrains pour la caserne des pompiers, la question n'a jamais été évoquée au Conseil, ni même l'installation en Verleule.

M. AMIENS Bernard répond que, comme pour tout achat, la question a été débattue en Conseil et que l'implantation en Verleule des pompiers a été évoquée depuis longtemps.

Pour en revenir au budget, un membre de la minorité fait partie de la commission des finances et elle n'a à aucun moment fait part de réserves. Les commissions servent justement à l'instruction des dossiers et le Conseil est là pour prendre les décisions.

M. AMIENS Bernard ajoute que la majorité fait le travail depuis des années sur des choix, des projets dits structurants : les casernes, le rond-point, la maison Pasteur...

En ce qui concerne la participation à l'EPCC, M. AMIENS Bernard rappelle l'intervention de Mme VUILLEMIN qui a indiqué qu'un travail avait été fait par le directeur de l'EPCC, qui depuis est parti. Le dossier a été repris par la Communauté de Communes et notamment elle-même.

M. AMIENS Bernard pense ne pas avoir trahi ses orientations en disant, qu'il fallait encore une année pour voir comment ce dossier pourra avancer.

Enfin, la minorité émet une opposition systématique au budget et la dernière fois, même aux orientations budgétaires.

M. COURT Jean-Jacques rappelle que M. MASUYER lui avait reproché plusieurs fois de ne pas évoquer les orientations budgétaires en commission des finances, et c'est ce qu'il a pris le soin de faire cette année.

M. MOREL Jean-Claude répond qu'il ne faut pas se méprendre sur son intervention ; il ne remet pas en cause la sincérité du travail effectué mais la minorité n'est pas d'accord sur les choix retenus.

M. AMIENS Bernard demande alors quelles sont les priorités de la minorité.

M. MOREL Jean-Claude répond qu'elles ont souvent été évoquées, notamment la situation de la nouvelle caserne de gendarmerie. Alors que l'idée est de revenir sur une police de proximité, Arbois fait le choix de délocaliser la caserne en périphérie de la Ville. L'opposition n'a jamais été consultée, ni associée sur ce point.

M. AMIENS Bernard rappelle les 5 propositions faites à la direction de la gendarmerie, il ajoute que c'est d'ailleurs pour ça qu'il avait souhaité que cela soit mis en gras dans le dernier compte-rendu car répété à de nombreuses reprises mais semble-t-il non entendu.

M. MOREL Jean-Claude dit avoir bien entendu que la localisation avait été choisie par la direction de la gendarmerie pour faciliter le travail sur l'extérieur, mais il rappelle que ce sont les arboisiens qui paient la caserne et que le travail devrait être en priorité pour Arbois.

En ce qui concerne le développement de parkings en Centre-Ville, il insiste sur le fait que les parkings sont souvent des zones à problèmes et que les multiplier n'est peut-être pas une bonne idée.

Enfin, pour l'auditorium, la minorité reste d'avis qu'il y avait d'autres priorités telles que le devenir du bâtiment de la prison...

M. AMIENS Bernard, pour la prison, rappelle qu'un projet existait et que pour des raisons politiques il a été récusé par le Conseil Général et réalisé dans une autre Commune.

Le dossier est réactualisé depuis la nouvelle majorité départementale et M. MOLIN s'en est saisi.

Pour les parkings, M. AMIENS Bernard indique que Mme LUCAS VERNUS en avait fait, elle-aussi, la demande. Il existe des soucis notamment en période estivale et cela a été entendu.

En ce qui concerne les problèmes sur les parkings, le Champ de Mars est souvent le lieu de méfaits, encore dernièrement sur des voitures. La gendarmerie a assuré faire des patrouilles et se mettre en lien avec le voisinage.

Un travail a été mené sur l'aménagement de la Commune dans le cadre des Ateliers du Territoire sur les trois bourgs-centres Poligny, Salins et Arbois. Salins a engagé un lourd programme d'investissement et Poligny réalise également des aménagements de son centre. Un dossier a été déposé auprès de la Région mais il n'a pas reçu d'avis favorable à ce jour. Un élu de la Région va être prochainement rencontré.

Le souhait est d'aboutir à un projet autour de la Place de la Liberté, l'accessibilité des Arcades, la réhabilitation des places, le parking de l'église... Plusieurs aménagements sont fléchés, il reste à obtenir des financements.

Enfin, pour la gendarmerie, M. AMIENS Bernard rappelle qu'en fine le projet ne sera pas coûteux pour les arboisiens, puisqu'Arbois touchera les revenus de la location. Il s'agissait d'offrir aux gendarmes les conditions de réalisation de leur hébergement et de l'installation de leurs bureaux.

Mme DE ZAN Anne s'étonne que ne soit pas reprise au compte-rendu la remarque de Mme LUCAS VERNUS qui avait parlé de la position de la Communauté de Communes qui avait émis des réserves quant à sa participation à l'EPCC.

M. BRUNIAUX Philippe indique qu'il ne s'agissait pas de la Communauté de Communes mais de la position du Conseil d'Administration de l'EPCC qui souhaitait que les choses avancent sur 2017 et qu'il émettrait des réserves pour 2018 si rien n'avait abouti.

M. BRUNIAUX Philippe indique que c'est 27 lits d'EHPAD et non 17 qui sont partis d'Arbois.

Il n'y a pas d'autres observations, le compte rendu est approuvé.

On passe à l'ordre du jour :

- 1) Rapport de la Commission des Finances
  - \* Comptes administratifs 2016
  - \* Comptes de gestion 2016
  - \* Affectation des résultats 2016
  - \* Budgets primitifs 2017
  - \* Fiscalité 2017
- 2) Indemnités de fonction Maire et Adjointes,
- 3) Demande de subvention : Pétaque Arboisienne,
- 4) Indemnités horaires d'enseignement : école de musique,
- 5) Demande de subventions : auditorium,
- 6) Compte-rendu commission cadre de vie,
- 7) Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une ligne souterraine 20 000 volts,
- 8) Travaux de curage du canal de Faramand,
- 9) Maîtrise d'œuvre assainissement : rues Morel, du Battoir et des Nouvelles,
- 10) Communications.

20 h 45 : M. BERNARD Romain quitte le Conseil et donne pouvoir à Mme PINGAT CHANEY Martine.

M. AMIENS Bernard souhaite interpeler les Conseillers Municipaux sur le courrier déposé par l'Association des Combattants de l'Union Française (ACUF) au sujet de la décision prise lors du dernier Conseil de nommer un rond-point « rond-point du 19 mars 1962 ». L'ACUF retrace l'historique de la date du 19 mars et demande au Conseil de revenir sur sa décision.

M. AMIENS Bernard rappelle que le Conseil a répondu favorablement à une demande récurrente de la FNACA pour ce rond-point du 19 mars 1962. Il demande aux Conseillers s'ils souhaitent revenir sur leur décision.

M. MOREL Jean-Claude demande pourquoi il faudrait revenir sur une décision prise à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autres observations, la décision du Conseil Municipal est maintenue.

## **1 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

M. AMIENS Bernard souhaite faire un préambule avant l'intervention de M. COURT.

Il rappelle le contexte de la loi NOTRe.

La Commune a en cumul définitivement perdu 1 400 000 €, depuis les baisses de dotations imposées par l'Etat. Il faut dorénavant conduire les affaires communales avec 500 000 € de moins par an que ce dont la Commune disposait en 2008.

Il faut savoir que 500 000 € par an représente une capacité de remboursement d'emprunts de 5 Millions d'Euros sur 13 ans.

Si la Commune devait compenser par l'impôt local ces baisses de recettes, il faudrait faire supporter aux Arboisiens, une majoration d'au moins 30 % des taxes foncières et d'habitation. C'est tout simplement inacceptable. Alors il faut faire autrement, avec beaucoup moins de moyens, mais la majorité ira cependant au bout de ses engagements.

Que faut-il faire ?

- faut-il abandonner une partie des missions habituelles de service ?

- faut-il augmenter considérablement l'impôt ?

ou

- faut-il tenter de s'adapter à cette nouvelle situation financière ?

Le choix de politique financière fait est celui de s'adapter à la situation :

- avec une inscription dans la durée (même orientations que depuis le premier mandat en 2008),
- avec une adaptation aux besoins et aux recettes prévisionnelles de la Commune,
- en ne faisant pas supporter aux administrés la mauvaise gestion de l'État,
- en maintenant le niveau des services,
- en maintenant le niveau de fiscalité. Une seule augmentation de l'impôt a eu lieu depuis 2002,
- en contenant l'endettement, pour ne pas revenir à la situation de 2008.

Les solutions proposées :

- poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement : en réduisant autant que possible les dépenses inutiles et en cherchant toutes les sources d'économies possibles.
- poursuivre la maîtrise des dépenses de masse salariale : par un effort de non remplacement des salariés qui partent en retraite, lorsque cela est supportable.
- poursuivre les engagements en matière d'investissements

Il rappelle que si la Commune dépense moins qu'en 2008, elle a toutefois remboursé les échéances des emprunts, mais aussi et surtout consacré 8 700 000 € aux investissements courants auxquels il convient d'ajouter 2 Millions d'Euros sur les budgets annexes : camping, assainissement, piscine, forêt... c'est donc près de 11 Millions d'Euros qui ont été investis en moins de neuf années de mandat.

M. AMIENS Bernard se dit fier du travail réalisé depuis 2008 :

- pour remettre en ordre les comptes de la Commune,
- pour faire baisser de façon très conséquente l'endettement,
- pour rattraper le retard considérable sur les conditions de travail des agents (mobilisation de près de 300 000 € par an pour retrouver un parc de véhicules et de l'outillage adapté),
- rattraper le retard aussi sur l'entretien des bâtiments communaux,
- rattraper le retard sur l'entretien de la voirie communale qui était en piteux état.

Il rappelle aussi :

- la situation trouvée sur l'assainissement : 50 000 € de déficit annuel et aucun investissement sur le réseau,
- les salariés de la Commune étaient bloqués depuis de nombreuses années dans leurs évolutions de carrière et ils sont plus d'une vingtaine à avoir profité depuis d'une évolution,
- les dossiers structurants la Commune ont dû être instruits, sachant qu'il n'y avait aucune piste de travail, ni aucune programmation d'investissement.

La liste est longue, et il faut reconnaître qu'en moyenne, plus d'un Million d'Euros par an ont été investis, il a fallu rationaliser la masse salariale et privilégier le sécuritaire aux investissements non indispensables.

L'action a visé à apporter des réponses aux besoins des arboisiens avec notamment la mise en place du Relais de Services Publics dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Il ajoute encore : les jeux pour enfants, le travail au niveau de l'animation permanente de la Commune et notamment les musées, expositions concerts... et l'action féconde de la municipalité pour le maintien des infrastructures sanitaires et médico-sociales.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'en 2020, tous les grands objectifs donnés en matière d'investissement seront atteints. Le contexte de la loi NOTRe se téléscopie avec la fusion des Communautés de Communes. Il saura veiller à ce que la Commune ne supporte pas à son désavantage la fusion en payant pour tout le monde. L'idée est désormais de ne faire payer les arboisiens que pour ce qu'ils consomment réellement. Un rééquilibrage des charges est à trouver pour le Relais de Services, la MJC, les stades, la piscine, l'école de musique...

M. FRANCONY Michel reprend l'exemple de la piscine et imagine que la piscine soit reconnue d'intérêt Communautaire. C'est là l'illustration même des charges que la Commune d'Arbois supporte pour les arboisiens mais également pour tous les autres utilisateurs. Le déficit de 80 000 € supporté par la Commune est l'expression d'une solidarité entre les bourgs-centres et les autres Communes au temps où l'argent était moins rare qu'aujourd'hui.

Au moment du transfert, sera-t-il logique de pérenniser la solidarité financière passée ou au contraire faire supporter le déficit par la Commune, l'Intercommunalité et les autres Communes ?

M. FRANCONY Michel ajoute que le problème qui se pose est celui de la recherche d'un équilibre financier équitable qui ne figerait pas la solidarité financière des bourgs-centres assumés jusque-là.

M. AMIENS Bernard rappelle que tout transfert s'accompagne des moyens physiques et financiers de la compétence transférée. Ainsi, la Commune se trouverait amputée pour toujours des 80 000 € de la piscine si elle était transférée en l'état.

L'intérêt de la loi NOTRe sera de pouvoir remettre une forme d'équité dans la répartition des charges.

M. FRANCONY Michel indique que cela sera d'autant plus compliqué que la situation est tendue pour tous et que la Communauté de Communes ne pourra pas assumer les solidarités financières assumées historiquement par les bourgs-centres.

Il reprend l'exemple du périscolaire dans l'ancienne Communauté de Communes de Grimont qui a partagé les charges entre la Communauté de Communes et les Communes. Les Communes devront accepter qu'elles doivent compenser une partie des charges des services du bourg-centre dont elles bénéficiaient gratuitement jusque-là.

M. COURT Jean-Jacques passe à l'étude des comptes administratifs 2016.

**\* Compte administratif 2016 du budget principal**

Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un total de dépenses de 4 143 605,50 € dont 3 449 471 € de dépenses courantes.

863 634 € concernent les charges générales en légère augmentation de 1,16 % par rapport à 2015. Les charges de personnels sont stables (1 557 167 €) soit une baisse de 0,03 %. Il en est de même pour les dépenses du chapitre 65 autres charges courantes (859 603 €). Les reversements de produits (FPIC, contribution au financement des finances publiques) comptabilisés au chapitre 014 ont doublé.

Les frais financiers (chapitre 66) ont diminué (116 732 €).

Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un total de recettes de 5 094 873,54 € dont 4 429 934,85 € de recettes courantes et 665 000 € d'opérations d'ordre.

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements de frais de personnel reversés par les assurances et les participations de l'Etat pour les Emplois Aidés (78 933 €).

Le chapitre 70 (Produit des services) retrace les imputations liées aux travaux effectués en régie, les participations des Collectivités et des recettes provenant de diverses activités telles que l'école de musique.

Les recettes fiscales s'élèvent à 3 136 380 € et ont diminué de 14 000 € par rapport à 2015. La hausse des taux votée en 2015 (3 %) n'a pas conforté le budget.

Le chapitre 74 (Dotations Participations) est en diminution d'environ 90 000 €, la baisse des dotations a été largement commentée.

Le chapitre 75 recense essentiellement les produits de locations notamment celle du bâtiment de la gendarmerie.

Les opérations d'ordre et report de 2015 s'élèvent à 665 524 €.

La section de fonctionnement donne un résultat de l'exercice de 496 304,04 € qui, cumulé au report de l'excédent 2015 donne un résultat de 951 268,04 €.

La section d'investissement

La section d'investissement présente, compte-tenu du déficit reporté de 2015 (613 463 €) un total de 2 678 359 €.

Le remboursement du capital des emprunts est de 542 763 €.

1 375 500 € ont été consacrés aux acquisitions bâtiments, de matériels et à la réalisation de divers travaux.

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à 2 889 836,15 € qui se décompose ainsi : 1 074 854 € de dotations (FCTVA, Affectation de résultat, Taxe d'aménagement... ) 44 990 € de subventions, 420 000 € pour les opérations d'ordre (amortissements... ) et 1 350 000 € d'emprunt (850 000 € pour solder la gestion 2015 et 500 000 € sur la gestion 2016).

La section d'investissement a un résultat excédentaire de 159 912 €.

Le résultat global de l'exercice 2016 est de 1 269 679,36 €.

Les restes à réaliser

3 331 860 € de dépenses ont été engagés sur l'exercice et seront réalisés sur l'exercice 2017 ou sur les suivants. 2 707 500 € de recettes sont reportées sur 2017 (1 500 000 € d'emprunt et 1 207 500 € au titre de la DETR).

La différence de 624 360 € sera prélevée sur les résultats 2016.

**\* Examen des comptes administratifs 2016 et des budgets 2017 des budgets annexes**

Le budget Assainissement

Le compte administratif d'assainissement 2016 présente en fonctionnement un total de dépenses de 327 438,93 € réparti comme suit 75 893,24 € de charges générales, 32 458,80 € de frais financiers et 208 086,89 € au titre des amortissements.

En recette de fonctionnement, 237 128,06 € ont été pris en charge au titre de la surtaxe sur la redevance d'assainissement. L'Agence de l'Eau a versé une prime de 50 439,54 €. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 612 929,89 €.

Le résultat de l'exercice 2016, en fonctionnement est de 285 490,96 €.

En section d'investissement, 378 630,03 € ont été comptabilisés dont 87 202,80 € pour le remboursement des emprunts et 121 675,41 € pour les travaux. Les recettes s'élèvent à la somme de 464 335,49 € dont un emprunt de 110 000 € et 208 086,89 € au titre des amortissements.

Le résultat de la section d'investissement est de 85 805,46 €. Le résultat global est de 371 296,42 €. Ce montant est important car le choix a été fait de profiter de la baisse des intérêts pour financer les travaux qui étaient inscrits au budget 2016 et seront réalisés sur 2017.

### **Le Budget 2017 d'assainissement**

348 887,26 € ont été inscrits en dépenses d'exploitation 2017. Les recettes prévisionnelles de l'exercice sont de 357 396,30 €. En investissement, 102 375 € sont prévus pour le remboursement des emprunts, 623 000 € de travaux ont été inscrits. Le budget d'investissement a été équilibré en dépenses et en recettes à 848 177 €.

Le budget de l'assainissement est présenté en excédent d'environ 300 000 €. Pourquoi cet excédent alors qu'un emprunt de 415 000 € a été inscrit ? Deux raisons, les travaux sur les réseaux sont inscrits hors subventions et cela permettra au Maire de souscrire les emprunts dans la limite des inscriptions budgétaires, si la baisse des taux est confirmée.

### **Le Budget Forêt**

#### **Les dépenses de fonctionnement de 2016**

Se sont élevées à 181 280,61 €.

252 188,99 € de ventes de bois ont été réalisées. Un excédent propre à l'exercice de 71 718,50 € a été dégagé portant l'excédent de fonctionnement à 745 305,08 €. Le virement de 300 000 €, au budget principal, n'a pas été réalisé. Des travaux dans les forêts ont été réalisés pour 53 077,11 €. En tenant compte du résultat d'investissement 2015, un excédent de 1 838,14 € a été déterminé portant le résultat global du budget forêt à 747 142,22 €.

#### **Le budget 2017**

Prévoit un montant de dépenses de 640 142 € dont 249 400 € de travaux d'exploitation, le prélèvement de 300 000 € pour abonder le budget principal et un virement à la section d'investissement de 77 000 €.

209 000 € de ventes de bois ont été estimées par IONF. Le résultat reporté de 2016 étant de 741 142 €, le total des recettes s'élève à 950 142 €.

En investissement, 84 000 € ont été inscrits, couverts en recettes, principalement par le prélèvement de 77 000 € sur la section de fonctionnement. Le budget est présenté en excédent pour tenir compte de l'apport qui sera fait par la Commune au financement du Rond-point.

### **Le Budget Camping**

Le compte administratif 2016 présente un résultat global à 0. Le budget principal a couvert le déficit à hauteur de 44 803,67 €.

Le budget 2017 prévoit une subvention d'équilibre de 30 000 €. Une dotation de 14 500 € a été inscrite pour couvrir les risques sur le recouvrement.

### **Le Budget Piscine**

Le compte administratif 2016 présente un total de dépenses de 131 348,31 € en fonctionnement et de 6 632,48 € en investissement pour un total de recettes de 51 313 €. Un déficit de 80 035,31 € est supporté par le budget principal.

Pour 2017, un total de 151 800 € a été budgété en fonctionnement et 15 644 € en investissement. 52 000 € d'entrées sont espérés, l'équilibre du budget étant réalisé par la subvention de la Ville à hauteur de 99 800 €.

*M. AMIENS Bernard quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2016.*

### **Les comptes administratifs 2016 sont adoptés à l'unanimité**

*M. AMIENS Bernard revient dans la salle.*

## **\* LE BUDGET PRINCIPAL 2017**

M. COURT Jean-Jacques rappelle que dans le rapport d'orientation budgétaire la préparation du budget 2017 était source d'incertitude et d'inquiétude. Cela se confirme puisqu'à cette date, la Commune n'a pas reçu l'information sur les dotations versées par l'Etat.

Le budget a été bâti pour tenir compte des orientations budgétaires de la municipalité pour 2017, à savoir :

- tenir compte de la réduction des dotations,
- tenir compte des incidences des transferts au 01/01/2017 vers la Communauté de Communes (contribution au SDIS),
- maintien de la fiscalité sans augmentation des taux,
- contention des dépenses.

### **Présentation du budget 2017**

#### **La Section de fonctionnement**

##### **Les dépenses de fonctionnement**

Le montant des charges de fonctionnement est de 4 835 501 €.

Les charges à caractère général ont été diminuées de 20 000 € (contention des dépenses). Le montant des charges de personnel a été estimé à 1 565 000 € soit une baisse de 15 000 € par rapport aux prévisions 2016. Les atténuations de produits sont prévues à 198 000 € (sous réserve d'une éventuelle baisse de la dotation forfaitaire et d'une augmentation du FPIC). Le chapitre 65 avait été réduit pour tenir compte des transferts des contingents des ordures ménagères et du SDIS, une délibération modificative sans incidence sur l'équilibre du budget sera nécessaire puisque la Commune percevra le montant de la TEOM qu'elle reversera à la Communauté de Communes. Les intérêts des emprunts sont calculés à 123 900 €. Les charges exceptionnelles dont les subventions d'équilibres, sont estimées à 301 800 €. Un virement de 809 000 € est provisionné pour la section d'investissement. Les amortissements : 253 905 €

##### **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 : 102 450 €.

Chapitre 73 (Impôts et Taxes) : 2 715 550 €. Pas d'augmentation des taux, valorisation des bases de 0,40 % fixée par l'Etat. Diminution de la dotation de compensation de solidarité reversée par la Communauté de Communes pour tenir compte des transferts (ce chapitre sera abondé par la délibération modificative pour les ordures ménagères).

Chapitre 74 : ce chapitre a été estimé à 856 100 € pour tenir compte d'une baisse prévisionnelle de 85 000 € de la DGF.

Chapitre 75 : 391 750 €. Locations et reversement du bois.

Chapitre 013 : 69 250 € reversement des frais de personnel.

Les opérations d'ordre : 700 000 € dont 486 820 € pour la reprise du résultat 2016.

Le total des recettes s'élève à 4 835 501 €. La section de fonctionnement est équilibrée.

## **\* LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les restes à réaliser de 2016 ont été incorporés au budget 2017 : 3 331 860 € pour les dépenses et 2 707 500 € pour les recettes.

Le montant de la section d'investissement est équilibré à hauteur de 5 737 365 €.

502 000 € pour les emprunts.

Les principales lignes budgétaires concernent les travaux de la gendarmerie (3 170 600 €), la participation à la construction de la caserne de pompiers (acompte 77 500 €), auditorium (201 000 €), bâtiments (255 400 €), voirie communale (619 000 €), ateliers municipaux (130 000 €), église (103 000 €), réseaux électriques (69 000 €), divers matériels (200 000 €).

Le financement de ces investissements sera réalisé par des subventions (82 800 €), la DETR (1 207 500 €) et des emprunts (1 500 000 € pour la gendarmerie et 920 000 € pour les autres investissements). Les emprunts seront revus en fin d'exercice selon le montant des subventions notifiées et le coût réel des investissements. Le besoin de financement est complété par le FCTVA (130 500 €), par l'affectation du résultat 2016 (464 447 €), par le report d'investissement 2016 (159 900 €) et par le virement de la section de fonctionnement (809 000 €).

Mme PERRARD Colette relève une erreur dans le chapitre 65 du budget de la Ville.  
M. COURT Jean-Jacques regardera de quoi il s'agit.

**Les budgets primitifs 2017 sont approuvés à l'unanimité.**

M. AMIENS Bernard souhaite remercier M. COURT pour le travail sérieux réalisé et la commission des finances. Il salue aussi le travail du personnel notamment celui de M. GUDEFIN et Mme BOUVIER.

**\* VOTE DES COMPTES DE GESTION**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que les comptes de gestion dressés par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs.**

**\* VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget Principal :**

- résultat à affecter	951 268,04 €
- Affectation en réserve (Cpte 1068)	464 447,70 €
- Report en fonctionnement (Cpte 002)	486 820,34 €

**Budget Assainissement :**

- résultat à affecter	285 490,96 €
- report en fonctionnement (Cpte 002)	285 490,96 €

**Budget Camping :**

- résultat à affecter	31 066,77 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	31 066,77 €

**Budget Piscine :**

- résultat à affecter	28 545,66 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	28 545,66 €

**Budget Bois :**

- résultat à affecter	745 304,08 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	4 161,86 €
- report en fonctionnement (Cpte 002)	741 142,22 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les affectations de résultats telles que proposées.**

**\* FISCALITE 2017**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017 les taux d'imposition directe communale 2016 :**

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,63 %	31,63 %

**\* TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017**

M. COURT Jean-Jacques apporte une précision sur la compétence ordures ménagères qui a été transférée à la nouvelle Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017 et, de ce fait, aucune inscription budgétaire relative



au financement de ce service, ne devait figurer légalement sur le budget 2017. Mais, les Services Fiscaux ne sont pas tout à fait, du même avis.

Pour 2017, compte-tenu de l'antériorité de la décision de la création de la taxe d'ordures ménagères par la Ville d'Arbois, les ordures ménagères restent à la charge directe de la Commune d'Arbois qui doit procéder au vote du taux de la taxe d'ordures ménagères 2017.

A partir, de 2018, les taux seront harmonisés sur le territoire de la nouvelle Communauté de Communes.

Sachant que les bases s'élèvent à 3 633 726 € et que le produit à reverser à la Communauté de Communes sera de 263 840 €, le taux doit être fixé à 7,26%. Pour information il était de 7,46 % en 2016.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 à 7,26 %.**

## **2 – INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS**

Par délibération du 15 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes en pourcentage de l'indice 1015 (indice terminal de rémunération de la Fonction Publique). Cet indice a changé et est devenu l'indice 1022.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur ces indemnités en fixant le pourcentage en référence à l'indice terminal de rémunération de la Fonction Publique, sans citer l'indice qui est appelé à être modifié à nouveau.

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit d'acter le nouvel indice terminal de rémunération qui modifie quelque peu les indemnités des élus. L'augmentation représente 12,82 € brut par mois pour le Maire et 5,13 € brut pour les Adjointes.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, à effet au 1<sup>er</sup> février 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à 22 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la Fonction Publique et le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 55 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la Fonction Publique.**

## **3 – DEMANDE DE SUBVENTION : PETANQUE ARBOISIENNE**

L'association souhaite réaliser des travaux importants dans le bâtiment qui leur est mis à disposition par la Commune. Les travaux sont estimés à 9 560 €. Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

M. AMIENS Bernard indique qu'il a, avec Mme PINGAT CHANEY, rencontré les dirigeants du club. Ils souhaitent réaliser quelques travaux dans le local que la Commune met à leur disposition. Ces travaux sont estimés à 9 560 €. Une nouvelle convention claire avec le club de pétanque a été établie afin de régulariser l'utilisation des locaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 500 € au club de Pétanque Arboisienne pour la réalisation de travaux dans le local qui leur est mis à disposition.**

## **4 – INDEMNITES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT : ECOLE DE MUSIQUE**

Lorsque le service hebdomadaire des assistants d'enseignement artistiques excède le maximum prévu par leur statut soit 20 heures, ces agents reçoivent une indemnité pour heures supplémentaires (art.6-3 décret n° 91-875 du 6 sept 1991, dans les conditions prévues par le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950).

En cas de service supplémentaire régulier, les montants sont déterminés comme suit :

- Taux annuel de la première heure

(Traitement brut moyen du grade X 9) x 20 %  
20 heures                      13  
soit au 01/07/2016, un montant annuel de 928,75 €

- Taux annuel des heures suivantes

TBMG X 9  
20 h 13

soit au 01/07/2016, un montant annuel de 773,96 €

*Le TBMG (ou Traitement Brut Moyen du Grade) correspond à la somme du traitement budgétaire afférent au 1<sup>er</sup> échelon et au dernier échelon du grade divisée par 2.*

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il s'agit tout simplement de l'application du droit du travail avec notamment le paiement des heures supplémentaires pour les enseignants contractuels. Il est à noter que la dépense est prévue au budget et que cela concerne le Directeur de l'école qui effectue 23 h 25 par semaine pour un poste à 20 h.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue à partir de l'année scolaire 2016/2017 le bénéfice des heures supplémentaires d'enseignement aux agents contractuels relevant du grade des assistants d'enseignement artistique selon les modalités prévues par le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950.**

## **5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS : AUDITORIUM**

Une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du CADD peut être obtenue.

Ainsi, le plan de financement des travaux peut être approuvé comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 350 000 € H.T. (soit 420 000 € T.T.C.)

### Plan de financement prévisionnel

#### Recettes

- Région : 70 000 € (20 %)

- DETR : 140 000 € (40 %)

- Autofinancement Ville d'Arbois : 140 000 € (40 %)

Mme DE ZAN Anne s'étonne que le montant de subvention prévu soit finalement moins important que ce qui avait pu être annoncé il y a quelques temps.

M. BRUNIAUX Philippe répond qu'il s'agissait d'une demande de subvention dans le cadre de crédits Européens mais que les conditions ne pouvaient pas s'appliquer au projet (bâtiment BBC, inscription dans un circuit concurrentiel...).

Des subventions ont donc été cherchées ailleurs, d'où cette nouvelle subvention de la Région. La DRAC pourra peut-être elle-aussi subventionner le projet et le Conseil Départemental a également été sollicité.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région au titre du CADD pour la réalisation d'un auditorium.**

## **6 – COMPTE-RENDU COMMISSION CADRE DE VIE**

Mme REGALDI Sylvie, rapporteur,

### **\* Informations sur les ordures ménagères**

La compétence, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est passée de la Ville à la Communauté de Communes. Le SICTOM se charge toujours des circuits de collecte.

Le problème des poubelles laissées sur les trottoirs est évoqué même si la compétence n'est plus à la charge de la Ville, continuer à sensibiliser les habitants à plus de civisme. Les poubelles laissées sur l'espace public sont susceptibles d'être « verbalisées ». Certaines poubelles sont collectives et non individuelles.

#### Solutions possibles :

- système d'étiquette avec nom du ou des propriétaires,

- mise en place de lieux de stockage dans certains quartiers (à définir) pour les poubelles collectives.

Situation rue de Larney : beaucoup de déchets sur les trottoirs dus aux élèves du LEP.

Solutions possibles :

- mise en place de corbeilles à papiers (bien visibles) dans la rue.

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit de renvoyer à la Commune une charge supplémentaire (vidage des corbeilles...)

Journée de sensibilisation avec les élèves du lycée (à voir avec le directeur).

Une campagne du SITCOM, au prochain trimestre (courant mai-juin), aura lieu sur les déchets à destination de la poubelle bleue. Deux agents, avec accréditations de la Mairie et de la police, passeront dans les foyers arboisiens pour parler du tri et du compostage.

M. COURT Jean-Jacques rappelle que pour tout problème de poubelles (dégradations ou autre), il faut se rapprocher du SICTOM de Champagnole (03 84 52 06 64).

#### **\* Tarifs 2017 des terrasses**

Les propositions de tarifs ont été revues à la hausse suite au dernier Conseil : alignement sur les tarifs de Salins et Poligny.

- Nouveau tarif : 18 € le m<sup>2</sup> + majoration de 30 % pour tarif annuel.

Pour toutes les occupations du domaine public hors terrasses, le prix sera aussi de 18 € mais sans majoration à l'année.

Historiquement, le prix bas du m<sup>2</sup> était soumis à la condition que les commerçants réalisent 3 ou 4 animations dans la saison. Suite à cette révision des tarifs, les propriétaires ne seront plus soumis à cette obligation, mais cela reste fortement encouragé.

Les conventions ont été mises à jour avec notamment l'accent mis sur la sécurité et la responsabilité du commerçant. Une clause vient également s'ajouter, informant que si le preneur n'a pas réglé le paiement de l'année précédente, la terrasse pourra être refusée l'année suivante.

Pour des raisons de sécurité (notamment en hiver), le propriétaire de la terrasse de la pizzeria Place de la Liberté devra, quand elle est inutilisée, soit installer une barrière pour en interdire l'accès ou soit la faire démonter.

M. AMIENS Bernard souhaite suivre l'avis de la commission sur les tarifs des terrasses et il ajoute que, même si la Commune n'a pas la compétence « commerces », elle peut être avec l'usage du domaine public facilitatrice pour les commerçants.

Dans la revue municipale « Arbois, c'est vous », M. AMIENS a réalisé un article rappelant les obligations des personnes en terme de travaux. Tous les travaux sont soumis à autorisation et il est souvent amené à rappeler aux arboisiens la règle. On ne refait pas sa toiture sans rien demander, l'Architecte des Bâtiments de France fait souvent remonter à la Commune les informations sur les travaux réalisés sans autorisation et le Maire se doit de demander aux contrevenants de régulariser la situation. Quelque fois la démolition peut même être demandée.

Ainsi, comme cela a été fait pour les travaux, dans le prochain « Arbois c'est vous » les règles d'utilisation du domaine public seront rappelées.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des terrasses tels que proposés par la commission :**

**-18 € le m<sup>2</sup> majoré de 30 % si terrasse annuelle,**

**-18 € le m<sup>2</sup> pour les autres occupations du domaine public.**

#### **\* Informations diverses**

Accessibilité : suite aux études menées et aux demandes de subventions faites, des travaux pourront être engagés en 2017 sous les Arcades. Projet proposé de parking à vélos.

Fil d'Ariane : concept créé par le Lions Club pour les seniors.

Principe : un autocollant, sur le frigo, informe les pompiers, médecins et urgentistes qu'une fiche médicale d'urgence, avec toutes les informations médicales nécessaires, se trouve dans le frigo dans une boîte dédiée.

Le kit contient une boîte plastique, une fiche médicale et un autocollant.

A destination de toutes personnes qui le désirent : seniors, mais aussi personnes avec allergies, problème de santé grave, etc...

Distribution par l'ADMR envisagé, ainsi que par les pharmaciens et les commerçants.

*Retour de Romain BERNARD à 22 h 45.*

Maisons fleuries : demande de volontaires pour faire le tour des quartiers d'Arbois afin de prendre en photo les façades des habitations et des commerces. 8 à 10 personnes souhaitées. Une ½ journée est à prévoir. Réponse jusqu'au 19 mai. Visites prévues aux alentours du 20 juin 2017.

Journée citoyenne : 07 octobre 2017. Il faut commencer à réfléchir aux chantiers possibles. Voir dans les archives des années précédentes, les idées mises de côté.

Camping : les 2 gérants ayant repris le camping en 2013, sont sous contrat de Délégation de Service Public, dont la durée est de 10 ans (donc jusqu'en 2023).

Suite à l'insatisfaction du public l'année précédente, ces 2 gérants se sont engagés (pendant la période d'ouverture de la piscine) à ouvrir le snack de la piscine tous les après-midi à partir de 13 h 30 jusqu'à 18 h 30.

Mme PINGAT CHANEY Martine rappelle que ce n'est plus la Commune qui gère le snack de la piscine.

M. AMIENS Bernard ajoute que malgré ce qui peut être entendu, la DSP ira à son terme en 2023 et qu'il n'est pas question de fermer le camping.

Marché : un système d'abonnement annuel pour les habitués est en réflexion.

Panneaux lumineux : le Conseil Municipal a voté le budget pour l'achat de deux panneaux d'informations lumineux. Propositions d'emplacement :

- Place de la Liberté : déjà beaucoup de signalisation et peu esthétique.
- Vers les messageries : carrefour/zone de passage => bonne visibilité.
- Devant l'église : sortie de Ville, mais un peu décentré. Panneaux à lire dans les 2 sens ?
- Croisement avenue Pasteur/route de Besançon : sortie de Ville, beaucoup de passage.
- Champs de mars : zone de passage voitures et piétons, beaucoup de public touché (notamment avec le marché le vendredi).

Compostage : proposition d'achat par la Commune de composteur afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

M. COURT Jean-Jacques indique que le SICTOM permet l'achat de composteurs à des prix raisonnables.

## **7 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE LIGNE SOUTERRAINE 20 000 VOLTS**

ENEDIS propose à la Commune d'Arbois une convention afin de l'autoriser à implanter une ligne souterraine de 20 000 volts au lieu-dit Près des Rosières.

Une somme de 60 € sera versée à la Commune à titre de compensation.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.**

## **8 - TRAVAUX DE CURAGE DU CANAL DE FARAMAND**

Par délibération du 07 décembre 2016, le Conseil Municipal attribuait la maîtrise d'œuvre au SIDEC du Jura et un projet a été établi par son bureau d'études.

Les travaux sont estimés toutes dépenses confondues pour la première phase comme suit :

- Montant des Travaux H.T.	185 000,00 €
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre H.T. – 1ère phase	4 348,10 €
- Frais de publicité	500,00 €
- Honoraires de SPS	2 000,00 €
- Divers et imprévus (1,7 %)	<u>3 151,90 €</u>
	195 000,00 € H.T.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation du curage du canal Faramand et décide de sa réalisation et sollicite du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner ce projet.**

## **9 – MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT : RUES MOREL, DU BATTOIR ET DES NOUVELLES**

Il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux d'assainissement : rues Morel, du Battoir et des Nouvelles.

Le SIDEC a fait une proposition avec frais de maîtrise d'œuvre fixés forfaitairement à 4 350,00 € H.T. et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 45 000,00 € H.T.

M. MOLIN René indique qu'il s'agit de rallonger le réseau vers des maisons non raccordées.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au SIDEC la maîtrise d'œuvre de ce chantier.**

## **10 – COMMUNICATIONS**

### **\* CARTES NATIONALES D'IDENTITE NUMERIQUES (CNI)**

M. AMIENS Bernard informe que les petites Communes ont voté au sein de leur Conseil des motions pour demander à garder le service des CNI pour leurs administrés. Il indique que la commune d'Arbois n'a pas sollicité ce service pour toutes les Communes, cette nouvelle charge lui a été imposée. Pour information, en 2016, Arbois a réalisé plus de 500 passeports pour une contribution de l'Etat de 5 000 €.

Cela rejoint l'idée du transfert de charges nouvelles aux Communes et sans compensation financière : les PACS, les changements de prénoms...

De même l'instruction des dossiers d'urbanisme était fait par les services de l'Etat gratuitement et maintenant l'Etat n'assume plus ce service et Arbois a dû se tourner vers la Communauté de Communes de Champagnole mais pour un coût annuel de 17 000 €.

Pour les CNI, M. FRANCONY Michel indique qu'il a été saisi de cette question et qu'une motion sera présentée au prochain Conseil Communautaire.

M. AMIENS Bernard dit qu'il votera cette motion par solidarité avec les petites Communes mais le courrier de M. le Préfet est sans appel.

### **\* MARATHON PASTEUR**

Mme PINGAT CHANEY Martine indique qu'Arbois sera Ville départ le 08 octobre 2017 du marathon Pasteur Arbois-Dole et qu'une subvention de 3 000 € peut être accordée à ce titre, dans le cadre de l'animation.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention de 3 000 € au marathon Pasteur.**

Mme REGALDI Sylvie parle de la Marche Rose qui aura lieu à Arbois le 14 octobre 2017.

M. PIERRE Alain informe le Conseil que l'Association Orgue et Musiques espère pouvoir donner le concert inaugural de la réfection de l'orgue de l'Eglise St Just le 09 juillet prochain.

Il ajoute avoir été interpellé au sujet de la réalisation d'une résidence pour personnes âgées.

M. AMIENS Bernard répond qu'il s'agit d'un projet privé et non municipal.

Mme DE ZAN Anne s'étonne des balises posées sur certaines places de parking là où devaient être installés des parkings à vélos.

M. AMIENS Bernard répond qu'il s'agit d'une solution d'attente mais obligatoire pour des raisons de sécurité.

La séance est levée à 23 h 05.